

BELGIQUE - BELGIE

P.P. - PB

4500 HUY 1

9/2730

P 202391

Action Réfugiés

Périodique trimestriel édité par l'Aide aux Personnes Déplacées asbl
Fondée par Dominique Pire (+) Prix Nobel de la Paix 1958

Bureau de Dépôt - Liège X - P 202 391 N° 129-1^{er} trimestre 2011

Editorial

INFORMATION OU DÉSINFORMATION ?

« Depuis quelque temps, particulièrement ces derniers mois, nous sommes les témoins d'une désinformation sur la politique d'asile et de migration de la Belgique, et plus encore sur la situation des demandeurs d'asile. Il semble malheureusement que certains membres de la classe politique soient tentés de se servir des demandeurs d'asile, voire plus largement des étrangers, comme boucs émissaires en ces temps de crise institutionnelle et économique.

Lorsqu'il s'agit de penser la question essentielle de la migration, l'approximation est souvent de mise. La diffusion d'informations tronquées renforce les peurs non fondées et entretient les fantasmes sécuritaires, avec pour principal objectif de faire passer des réformes qui réduisent les droits des demandeurs d'asile et des migrants en général.

Il s'agit là d'un « jeu » irresponsable et dangereux pour notre démocratie.

C'est ainsi que débute une récente publication que le CIRE consacre à un état des lieux et une analyse de la politique d'asile et de migration de la Belgique, objet de tant de bruits, rumeurs et idées toutes faites. Nous vous invitons à la découvrir sur www.cire.be ou sur www.aideauxpersonnesdeplacees.be.

Nous vous proposons également le témoignage d'une de nos tutrices. Tout en nous faisant cerner la difficulté de son travail, ce texte peut laisser songeur. En dépassant les apparences, les réactions d'une journaliste vous emmèneront plus loin dans la réflexion.

Enfin, très prosaïquement, il nous faut vous signaler que **suite à l'indexation des barèmes fiscaux, le seuil donnant droit à une exonération fiscale de vos dons passe de 30 à 40 € par an dès cette année 2011.**

En espérant que cela ne vous empêchera pas d'en profiter pleinement, nous vous souhaitons une bonne et fructueuse lecture !

Patrick Verhoost

Tout don supérieur ou égal à 40 Euros versés en une ou plusieurs fois au cours de l'année sur l'un de nos comptes en Belgique donne droit à une quittance d'exonération fiscale.

**BE41-0000-0756-7010
AIDE AUX PERSONNES
DEPLACEES**

Rue du Marché, 33 – 4500 HUY



RÉGION WALLONNE



Seuls face au projet migratoire...

J'ai été désignée tutrice d'une africaine de 13 ans arrivée seule en Belgique. Lorsque je la rencontre, elle affirme ignorer les circonstances dans lesquelles son départ a été décidé. Elle dit être rentrée à la maison un soir et avoir constaté l'absence de ses parents. Elle affirme vaguement savoir que son père aurait eu des problèmes politiques, déclare qu'après la disparition de ses parents elle aurait été hébergée chez des voisins jusqu'à ce qu'un « papa » la recueille quelques mois avant d'organiser son départ vers la Belgique.

Perplexes, l'avocate et moi lui expliquons avec insistance que nous avons besoin d'en savoir plus pour l'aider efficacement. La jeune fille ne s'écartera cependant jamais de ce discours.

Un centre d'accueil lui est désigné. Elle manifeste beaucoup de difficultés à faire face à la vie en Belgique : ses résultats scolaires se dégradent, elle dit souffrir d'un manque de repères et me dit régulièrement qu'elle aurait besoin de son père pour l'orienter et la soutenir. Je demande à la Croix-Rouge de Belgique de rechercher la famille au pays.

La jeune fille échoue à l'école et devient rebelle... On la sent prise en étau entre



le discours qu'elle doit tenir, ce qu'elle a besoin d'exprimer et ce que les adultes qui l'entourent cherchent à savoir. Elle s'oppose à toute autorité. « Il n'y a que mon père qui peut me dire ce que je dois faire » répète-t-elle tout en jouant avec les poupées et autres babioles qu'elle trouve dans ma voiture.

Lors d'un moment de faiblesse, elle parle à ses copines de son frère qui, leur dit-elle, est en Belgique. L'information parvient aux oreilles du personnel du centre, le frère est identifié, les enfants confrontés aux contradictions de leurs déclarations et le père ... apparaît !

Après plus d'un an d'accompagnement, je découvre que le frère a résidé dans le même centre qu'elle sans que jamais personne n'en prenne conscience (les noms africains permettent de brouiller les pistes), que le garçon en question a été reconnu réfugié, que les enfants avaient dans un premier temps résidé chez une dame en Belgique qui, ne sachant probablement plus qu'en faire, les aurait déposés devant la porte d'un centre d'accueil et, cerise sur le gâteau ... que le père résidait dans un centre d'accueil en tant que demandeur d'asile ! Ni le personnel du centre ni moi ne saurons si les enfants étaient en relation ou non avec leur père pendant tout ce temps.

L'apparition du père ne résout pas les difficultés d'existence des enfants. Alors que la jeune fille le désignait auparavant comme seule source d'autorité légitime, elle refuse catégoriquement d'obéir à son père.

Le comportement du garçon de 16 ans est plus problématique encore. Il s'oppose violemment à toute forme de contrainte et sera d'ailleurs renvoyé à plusieurs reprises des centres d'accueil.

Toute la vérité n'a pas été faite sur le parcours de ces enfants et sur les stratégies mises en place pour tenter de s'établir en Belgique. Toujours est-il que, dans l'aventure, la famille a éclaté. Ils vivent aujourd'hui chacun de leur côté. La responsabilité des enfants a été confiée au père et ma mission de tutrice s'est terminée.

Un autre dossier m'a été confié. Je m'occupe maintenant d'un enfant de dix ans qui déclare avoir été surpris de constater que sa mère n'était pas montée dans l'avion avec lui ...

La plupart des ces jeunes n'ont pas choisi l'exil. Ils se retrouvent pourtant seuls ici pour gérer leur existence et justifier leur présence. Même s'ils vont être accueillis en centre d'observation et d'orientation, même si assistantes sociales, médecins, tuteur, avocat, ... vont les accompagner, ils n'en restent pas moins seuls face à leur trajectoire migratoire, leurs motivations, leurs représentations.

Lorsque la mission des tuteurs s'achève, un long chemin reste à parcourir. Il est indispensable que ces jeunes puissent s'appuyer sur des services de proximité pour dépasser la confusion dans laquelle leur expérience les a plongés et s'ancrer dans « la vraie vie ».

Sandrine Ballaux

Matière à réflexion...

Une première réaction à chaud pousserait à dire qu'on a affaire à des gens pas trop recommandables, aux rois de l'entourloupe qui n'ont aucune honte à profiter de nos lois et de nos institutions, voire à abuser de notre crédulité, de notre bon cœur. Dans un deuxième temps, on arrive à penser que tout le monde se débrouille comme il peut. Si pour entrer dans un pays, la seule porte, c'est l'asile, quoi de plus normal qu'ils jouent aux réfugiés (et dans le cas qui nous occupe rien ne dit que ce qu'a vécu cette famille ne relève pas de la Convention de Genève). Naturellement, plus l'histoire inventée est compliquée, plus les contradictions guettent. Pour rattraper une erreur, il faut en inventer une autre et au bout du compte, les invraisemblances s'accumulent et l'imposture est démasquée. Par un travailleur social, ce n'est encore qu'un demi mal (d'autant que nous ne sommes pas là pour « séparer le bon grain de l'ivraie »). S'il s'agit d'une instance d'asile, la fin de la partie est sonnée. Mais la principale question à se poser, n'est-elle pas celle-ci : à quelle pression faut-il être soumis pour en arriver à construire pareil scénario, surtout en y impliquant des enfants qui resteront peut-être marqués à vie par les situations vécues ?

Quand on en arrive à ne plus avoir peur de rien pour partir de chez soi, ce n'est hélas sans doute pas par excès de bonheur.

Patrick Verhoost

Pour aller plus loin dans la réflexion, ...

Comprendre l'Autre, c'est avoir les bonnes clés.

Je souhaiterais réagir au témoignage de Sandrine Ballaux, tutrice, parce qu'il confirme ce que j'ai pu observer, en tant que journaliste.

J'ai eu l'occasion de vivre plusieurs semaines avec des enfants des rues à Kinshasa (2002) et de faire une série de reportages au Rwanda et dans le Kivu sur les jeunes en errance, qu'ils vivent dans la rue ou cherchent à fuir (fin 2009).

D'abord, il y a des réalités culturelle, émotionnelle, éducative et sociale, propres à de nombreux pays d'Afrique, qu'il faut impérativement prendre en compte pour rentrer en dialogue avec ces enfants et ces jeunes. Des réalités qui sont peu ou mal connues des travailleurs sociaux et, de manière générale, des adultes qui doivent prendre en charge ces jeunes quand ils débarquent avec leur balluchon, en Belgique.

Pour ne citer que deux exemples :

- L'existence d'un « deuxième monde » où la magie s'exerce à travers des sorciers et des sorcières, est une réalité pour beaucoup de personnes en Afrique. Ce monde coexiste avec le monde visible et il a des répercussions concrètes sur la vie quotidienne. Il faut savoir, par exemple, que la sorcellerie se transmet notamment par la nourriture... Des liens de causalité que nous ne percevons pas sont donc en œuvre. (« Je souffre parce que j'ai été pris par le sorcier, les djinn. », « Ma mère est morte parce que j'ai mangé son âme. » etc.).

Méconnaître cette réalité rend donc le dialogue plus compliqué. Sur ce point, avoir des notions d'ethnopsychiatrie me paraît vraiment pertinent lorsqu'il s'agit de dialoguer avec un enfant dont la culture d'origine est très différente de la nôtre.

- L'interdiction pour les enfants de regarder les adultes dans les yeux. Braver cette interdiction est considéré comme un affront. Ce qui donne l'impression, sans doute fausse, que l'enfant dissimule, ou refuse le dialogue.

Ensuite, les impératifs de la prise en charge – trop peu de tuteurs, trop peu de moyens, l'urgence... on connaît la musique... – ne permettent pas une bonne prise en compte du trauma chez ces enfants. D'où qu'ils viennent, la plupart n'ont pas choisi de s'exiler. Leur départ est un projet familial ou clanique, la famille, les proches se sont cotisés pour payer un passeur. L'enfant est porteur du « sauvetage » de tout son clan. Il ne doit pas échouer. Au besoin, on lui fait apprendre une histoire (les passeurs ont des scénarios tout prêts, et il existe des vendeurs « d'histoires pour avoir les papiers » en Belgique) qui doit servir de sésame à une régularisation en



tant que réfugié. On peut supposer qu'un tel voyage ne se fait pas sans souffrance. D'être arraché à sa terre, sa famille, ses amis, ses repères. Si l'enfant décide seul de partir, avec tout ce que cela suppose de sacrifices, c'est bien souvent parce c'est la seule alternative qu'il a trouvée à la mort. Chez la plupart des enfants que j'ai croisés, la vie n'a été qu'une succession de violences (coups, viols, faim, guerre). L'exil en lui-même est aussi parfois source de violences. Comment s'étonner, dès lors, de se retrouver face à des enfants multiculturels ? Des enfants qui ne racontent pas la vérité ? Des enfants qui ont perdu toute confiance dans les adultes ? La vie qu'ils ont menée jusqu'ici ne leur a pas donné beaucoup de preuves que les adultes pouvaient être « bons ». Et ils ont perdu le peu auquel ils tenaient (des parents, des amis, des lieux familiers). Ils n'ont plus rien, ni personne à qui se raccrocher. Peut-on imaginer plus traumatisant ?

On sait que les traumatismes psychiques peuvent affecter des zones du cerveau (parole et mémoire), comment s'étonner encore des incohérences, voire de ce que nous appelons « mensonges » dans les récits de ces enfants ? Le mensonge chez les MENA (Mineurs Etrangers Non-Accompagnés) n'est souvent qu'un outil pour se protéger et protéger les siens. Derrière, il y a beaucoup de peurs. Apporter une réponse claire à ces peurs, aider à surmonter les traumatismes, me semblent être les premières urgences pour ces jeunes si l'on veut qu'ils puissent réellement s'épanouir.

Aurore d'Haeyer

Travail avec la population d'origine étrangère : regards croisés.

Orélia Politano est assistante sociale. Elle travaille à mi-temps au service pédiatrie de la clinique de l'Espérance à Liège et assure, pour la deuxième fois, le remplacement d'une assistante sociale en congé de maternité à l'Aide aux Personnes Déplacées.

Le public qu'elle reçoit chez nous, elle le voit également à l'hôpital. Nous lui avons demandé quel enrichissement sa double casquette confère à sa pratique professionnelle.



• **Quel est le travail d'une assistante sociale en milieu hospitalier ?**

• Les tâches sont d'autant plus diversifiées que nous travaillons quasi exclusivement avec des familles d'origine étrangère, parfois handicapées par une connaissance lacunaire du français. Il s'agit d'apporter un soutien à des familles confrontées à la maladie, parfois grave, d'un enfant mais aussi d'entreprendre une série de démarches liées à la prise en charge des frais d'hospitalisation, à l'affiliation à une mutuelle, à l'accompagnement à la sortie de l'institution, ... On vient souvent nous voir une première fois pour des problèmes qui découlent de la maladie puis on se retrouve rapidement avec une liasse de papiers en tous genres à démêler.

• **L'hospitalisation oblige parfois à s'occuper des papiers qui traînent...**

• Absolument et c'est la raison pour laquelle nous sommes souvent amenés à chercher à comprendre la situation administrative des

familles étrangères. Il faut savoir à quoi les gens ont droit ou pourraient avoir droit pour déterminer le type d'aide apporter, que ce soit sur le plan administratif ou psychosocial. Et là, je dois dire que mon expérience à l'Aide aux Personnes Déplacées me donne un avantage sur mes collègues ! Le droit des étrangers est aujourd'hui une matière tellement complexe qu'agir efficacement est devenu difficile pour les intervenants sociaux dont ce n'est pas la spécialité. Des services tels que celui de l'Aide aux Personnes Déplacées nous aident à avoir la bonne information ou bon moment.

- **Vous orientez souvent des patients vers les services comme les nôtres...**
- Se poser la question du paiement des frais médicaux, c'est interroger le statut de séjour du patient. Pouvoir orienter un patient vers un service spécialisé, c'est lui donner l'opportunité d'évaluer correctement sa situation et, dans le meilleur des cas, lui donner une chance de la régulariser. Pour les patients, pouvoir compter sur un accompagnement de qualité, c'est aussi pouvoir davantage se concentrer sur la question de la santé.
- **La collaboration est plus facile avec les services sociaux qu'avec les avocats ?**
- Les avocats sont au service de leurs clients, pas des institutions qu'ils fréquentent. Et puis, ce n'est pas à toi que j'apprendrai que si certains avocats sont honnêtes et accessibles, il s'en trouve d'autres pour exploiter sans scrupule des clients dépassés par la complexité de leur situation. Passer par l'Aide aux Personnes Déplacées m'a également permis de mieux prendre conscience de la spécificité des cours de français que vous dispensez.
- **Tu veux parler de la dimension « sociale » que nous tentons d'intégrer à nos cours ?**
- Le secteur associatif propose effectivement des cours mieux adaptés à la population précarisée. Que ce soit ici ou à l'hôpital, nous sommes confrontés à une population peu scolarisée. Souvent désarmés face aux multiples contraintes administratives que nous impose la vie occidentale moderne, ces personnes cumulent des problèmes de tous ordres, ce qui les rend peu réactifs à l'enseignement. Ils n'ont pas la tête à cela, disent-ils. Ces gens décrochent dans l'enseignement de promotion sociale. La Région Wallonne, via le réseau des OISP, finance essentiellement les cours dispensés dans une perspective d'insertion professionnelle. Beaucoup de personnes n'y ont pas accès parce que leur profil les rend « inéligibles » aux yeux de l'administration. Je suis contente de pouvoir orienter vers l'Aide aux Personnes Déplacées les personnes les plus vulnérables. Vous vous donnez des objectifs pédagogiques clairs tout en prenant en considération les difficultés des apprenants. Apprendre une langue est une démarche ingrate. Il faut en général beaucoup travailler avant de profiter de son effort. En proposant des cours qui s'ancrent dans la réalité quotidienne des gens, vous leur donnez plus que des compétences linguistiques. Vous leur transmettez des informations qu'ils vont pouvoir exploiter rapidement et vous leur offrez l'opportunité de se créer un réseau de relations.
- **Tu sais que nous n'avons aucune assurance que l'Union Européenne continuera à financer des cours comme les nôtres au-delà de 2013...**
- Priorité à l'insertion professionnelle ! Même si on comprend bien l'intention du monde politique, je pense qu'on aurait tort de négliger l'intérêt des cours de langue à vocation « simplement » sociale. Connaître la langue constitue la meilleure des assurances contre la précarité...
- **Les hôpitaux ont la chance de pouvoir compter sur la collaboration des médiateurs interculturels.**
- Ils sont effectivement très précieux. Cela dit, le médiateur reste un intermédiaire. La qualité de la communication qui s'établit entre le patient (ou sa maman) et le corps médical est déterminante pour maximiser l'efficacité des traitements. Il est important que les patients puissent comprendre la maladie pour interpréter adéquatement les symptômes, suivre les prescriptions médicamenteuses, discerner les signes qui indiquent une évolution de la maladie, ... Des enfants restent parfois hospitalisés longtemps pour la simple raison qu'on doute que les parents aient compris l'écologie au traitement. Tout cela a un coût pour la collectivité. Cela pèse sur le budget des soins de santé, sur celui de l'enseignement et sans doute sur bien d'autres encore. Si on veut éviter que le travail social ne soit qu'une simple gestion de la misère, il faut se donner les moyens de rendre les gens autonomes...

Propos recueillis par Anne-Françoise Bastin

Siège social :

Rue du Marché, 33
4500 Huy
Tèl : 085/21 34 81
Fax : 085/23 01 47
e-mail : aidepersdepl.huy@skynet.be
Site : <http://www.aideauxpersonnesdeplacees.be>

Numéros des comptes :

En Belgique :

AIDE AUX PERSONNES DÉPLACÉES

C.C.P. 000-0075670-10

(IBAN : BE41 0000 0756 7010)

BIC : BPOTBEB1)

FORTIS 240-0297091-81

(IBAN : BE36 2400 2970 9181)

BIC : GEBABEBB)

En France :

AIDE AUX PERSONNES DÉPLACÉES

Chemin Rouge de Fontaine

59650 Villeneuve d'Ascq

C.C.P Paris17.563.64X

(IBAN : FR25 3004 1000 0117 5636 4X02 050)

BIC : PSSTFRPPPAR)

Crédit du nord-Lille 2906-113342-2

(IBAN : FR76 3007 6029 0611 3342 0020 086)

BIC : NORDFRPP)

Au Grand-Duché de Luxembourg :

AIDE AUX PERSONNES DÉPLACÉES

Compte C.C.E. Luxembourg :

1000/1457/2

(IBAN : LU58 0019 1000 1457 2000)

BIC : BCEELULL)

En Suisse :

EUROPE DU COEUR-APD

C.C.P Bulle 12-17332-1

(IBAN : CH61 0900 0000 1201 7322 1)

BIC : POFICHBEXXX)

En Grande-Bretagne :

Father Pire Fund :

Camberwell Branch (206651)

P.O. Box 270

LONDON SE 154 RD – A/C 50361976

(IBAN : GB55 BARC 2066 5150 3619 76)

SWIFT BIC : BARCGB22)

Exonération fiscale pour tous les dons égaux ou supérieurs à 40 Euros versés en une ou plusieurs fois à l'un de nos comptes en Belgique.

Editeur responsable :
Patrick Verhoost